
Nombre de membres**en exercice:** 11**Séance du lundi 14 décembre 2020**

L'an deux mille vingt et le quatorze décembre l'assemblée régulièrement convoqué le 10 décembre 2020, s'est réuni sous la présidence de Dominique LEGRESY.

Présents : 11**Votants:** 11**Sont présents:** Patrick ALLEGUEDE, Bernard CAISSO, Sylvie CHIMINELLO, Thomas COUCHET, Marie-Claire DELMAS, Yasmine HEGOT, Béatrice JACQUET, Sabrina KISS, Dominique LEGRESY, Olivier QUERCY, Hervé VALETTE**Représentés:****Excuses:****Absents:****Secrétaire de séance:** Bernard CAISSO

Objet: SDAIL - 2020_084

Monsieur Le Maire expose que la loi impose aux communes de fournir une adresse à chaque habitation. Il est donc nécessaire de mettre en place la procédure d'adressage. Pour cela Mr le Maire a demandé à Madame Kiss de faire faire des devis auprès des organismes en capacité de nous aider.

Madame Kiss présente les devis reçus un de la Poste à hauteur de 3600 euros et du SDAIL pour la somme de 1344 euros pour la même prestation. Il faudra prévoir en plus l'achat des panneaux et des plaques.

Monsieur le Maire propose de conventionner avec le SDAIL pour la somme de 1344 euros à laquelle se rajoute l'adhésion au SDAIL, de nommer Mesdames Kiss Sabrina et Chiminello Sylvie responsables du projet, d'inviter les habitants, dès que les conditions sanitaires le permettront, afin de constituer un groupe de travail citoyens d'une dizaine de personnes qui sera source de propositions pour le conseil municipal.

Le conseil municipal après en avoir débattu valide à l'unanimité le choix :

- de l'accompagnement par le SDAIL à hauteur de
- de nommer Madame Kiss et Madame Chiminello responsables du projet
- d'inviter les habitants à une réunion publique :
- de constituer un groupe de citoyen source de proposition au conseil municipal.

Et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaire à la réalisation du projet, à l'adhésion au SDAIL, aux recherches de financement éventuelles.

Objet: Désignation du représentant à la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) - 2020_085

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code Général des Impôts (article 1609 noniesC),

Vu la délibération n°075/2020 du Conseil Communautaire du Grand-Figeac en date du 23 juillet 2020.

La CLECT a pour mission d'évaluer les charges et les ressources transférées à la suite d'un transfert ou d'une restitution de compétences entre les communes et la communauté .Elle est créée par l'organe délibérant de la communauté qui en détermine la composition à la majorité des deux-tiers. Elle est composée des membres des conseils municipaux des communes concernées et chaque conseil municipal dispose au moins d'un représentant.

Afin d'assurer une bonne cohérence des travaux, il est proposé aux conseils municipaux de désigner au sein de la CLECT les conseillers siégeant au conseil communautaire, à savoir pour notre commune Mr Dominique LÉGRÉSY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner : Mr Dominique LÉGRÉSY.

Objet: Réflexion sur la possibilité d'un Chantier international jeune - 2020_086

Mr le Maire et Hervé VALETTE ont rencontré les représentants de l'association DECLAM de Figeac, qui suite à des échanges avec Mr le Maire, propose d'intervenir sur la commune dans le cadre d'un chantier International.

Le lieu du chantier visité est le chemin et la fontaine de la Malaudie.

L'association DECLAM a 10 ans de chantier derrière elle sur diverses communes du Lot.

Elle se sent tout à fait compétente sur la réouverture et la construction d'une partie de mur sur le chemin.

Elle émet des réserves sur l'intervention sur la fontaine elle-même.

Le chantier pourrait se dérouler soit que sur notre commune, soit entre Brengues et Corn.

S' il ne se déroule que sur notre commune le coût serait de 2500€ pour 2 semaines de chantier (18 jeunes et 4 encadrants).

Le Maire propose d'avoir un accord de principe pour poursuivre les échanges avec l'association DECLAM et éventuellement la commune de Brengues.

Lors du conseil du mois de janvier nous prendrons une décision définitive.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire et Mr Valette à poursuivre les échanges avec l'association DECLAM et éventuellement la commune de .

Projet 2021:

Monsieur le Maire expose que ce point est un temps d'échanges pour organiser et mesurer collectivement l'importance des projets qu'il est possible d'envisager.

Il ressort que l'Eglise est le point qui concentre les attentions notamment au niveau budgétaire. Le processus d'évaluation de la situation de l'édifice va prendre du temps, mais cela est nécessaire pour la sécurité de tous.

Le columbarium associé au jardin du souvenir sont, avec l'adressage, les dossiers qui vont être traités en 2021.

L'idée de renforcer les recettes de la commune en dotant celle-ci d'équipement est une voie que le conseil souhaite approfondir.

Par ailleurs le conseil reste toujours très attentif à la question de la voirie.

Questions Diverses :

Monsieur le Maire informe le conseil que des travaux d'élagages vont avoir lieu sur la route du causse qui relie « les Garrigues » à Pech Ubris courant janvier.

Monsieur le Maire informe le conseil que le revêtement de la route de Goudou entre le pont et le transformateur au-dessus du château va être refait dans le premier semestre 2021.

A ce propos, Monsieur le Maire indique qu'il a adressé un courrier à l'entreprise qui souhaitait installer un câble enfoui sur cette même portion lui interdisant d'ouvrir la dite route pour une durée de 3 ans .

Monsieur le Maire informe le conseil que lors de la dernière réunion du secteur ouest, il a été présenté le « cahier d'intentions » outils à la disposition des élus pour faire un état des lieux et définir les enjeux effectués par chaque commune. Ce point sera à l'ordre du jour du conseil de janvier.

Monsieur le Maire fait part au conseil de son incompréhension devant le fait que le conseil communautaire ne soit pas réuni en présentiel, alors que la loi le permet. Il a fait parvenir un courrier au président du Grand Figeac lui demandant les raisons d'une telle décision.

Monsieur le Maire expose au conseil que lors de sa rencontre avec Monsieur Lelay de La poste lui a présenté les divers offres de celle-ci, notamment l'aide que le groupe peut apporter à nos aînés via les facteurs.

Monsieur le Maire informe le conseil que le recrutement en vue de l'embauche d'un employé communal suit son cours.

Monsieur le Maire informe le conseil que lors de sa réunion du 8 Décembre 2020 le CCAS a décidé d'annuler l'après midi « Galette des rois ». Cependant il a été décidé de maintenir les cadeaux pour nos aînés et d'offrir un bon d'achat de 10 euros valable dans les librairies de Figeac à chaque enfant de moins de 11ans.